

Réunion du Conseil Municipal de la commune de Vierville sur mer en date du jeudi 2 décembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le 2 décembre à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Vierville sur mer est réuni à la mairie en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire Monsieur Antoine de Bellaigue.

Etaient présents : M. de BELLAIGUE Antoine, M. BOUGAULT Rémi, M. GIOT Jean, M. GOSSELIN François, Mme GUILBERT Isabelle, M. HARDEL Sébastien, M. HEDONT Thierry, M. LARONCHE Daniel, Mme PAMPALONE Marie-Françoise, Mme THIEBOT Coralie, Mme WAUGH Laurence formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Mme THIEBOT Coralie

1- Projet travaux de la balustrade de la Garde Nationale :

Pour mémoire, lors du conseil municipal du 4 mars 2021, nous avons évoqué les travaux sur les balustrades du monument de la Garde Nationale : *« Nous devons changer les balustrades mais suite au premier devis reçu qui est de l'ordre de 53 000 euros, nous avons étudié la possibilité de mettre des balustrades neuves devant le monument. De conserver les anciennes afin de les restaurer (peinture...) et de les placer en bas face à la mer.*

D'autres devis devront être demandés.

Cet investissement devra faire l'objet de demandes de subvention auprès de la Région, de Comité du Débarquement, de la Garde Nationale et le l'Onac.

Le temps de faire ces démarches, cet investissement ne sera certainement lancé qu'en 2022.»

Suite à ces éléments, un devis, de l'entreprise EIRL L'Escarbille, a été obtenu pour un montant de 15 618 € TTC, soit 13 015 € HT.

Dans ce projet plusieurs demandes d'aides financières ont été envoyées :

- Le Ministère des Armées : ils nous ont accordé une subvention de 5 000 €.
- Le Conseil Régional : aucune subvention ne pourra être accordée.
- Le Comité du Débarquement : ils nous accordent une subvention de 1 300 €.
- La Garde Nationale US : la demande est en cours, nous attendons la réponse.

Nous devons effectuer les travaux avant la fin avril 2022.

Les membres du conseil municipal autorisent à l'unanimité Monsieur le Maire à signer le devis avec l'entreprise EIRL L'Escarbille.

2- Renouvellement de la convention de mise à disposition du personnel communal pour les bâtiments intercommunaux :

Pour mémoire, une convention est établie entre l'Intercom d'Isigny-Omaha-Intercom et notre commune afin de valider les modalités de remboursement des frais de personnel pour l'entretien des bâtiments intercommunaux situés dans notre commune (centre de loisirs).

Cette convention nous permet d'effectuer les travaux en accord avec l'intercom, sans avoir à demander à chaque fois l'autorisation des services compétents. Il suffit de noter les heures de travail qui sont facturées au semestre sur la base d'un taux horaire forfaitaire.

Cette convention doit être renouvelée.

Le conseil municipal, à l'unanimité autorise le Maire à signer le renouvellement de la convention de mise à disposition de moyens et de personnel dans les bâtiments intercommunaux.

3- Droit de place 2021 pour la société Marva (plage d'or) :

Le conseil municipal doit valider le montant du droit de place pour la société Marva (plage d'or) pour l'année 2021.

Il est proposé de reconduire le montant de 2020, soit 600 €.

Un montant identique est validé pour 2022.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ce montant pour 2021 et 2022.

En complément de ce sujet, il est fait remarquer que nous devons reparler de la crêperie qui ne paie pas de droit de place à ce jour et revoir les modalités d'occupation de leurs installations sur le domaine public.

4- Cotisation à la Fondation du patrimoine :

Une présentation est faite de la Fondation du patrimoine qui accompagne les projets de restauration des collectivités, des particuliers ou des associations. Cet accompagnement se fait par le biais de conseils mais également par des financements complémentaires sur certains projets.

Notre commune bénéficie de leur aide pour l'église par exemple, mais ils interviennent également chez des habitants dans le cadre de la préservation du patrimoine bâti.

L'adhésion annuelle est de 55 €, pour les communes de moins de 500 habitants.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'adhésion à la Fondation du patrimoine pour 2021.

5- Subventions : NM FREESTYLE et TELETHON :

- Nous avons été sollicités par l'association NM FREESTYLE qui dispense des cours de Hip-Hop à Port en Bessin pour une demande subvention. En effet, une enfant de Vierville y prend des cours. Nous proposons de suivre la règle habituelle de 20 € par enfant.

Les membres du conseil valident cette demande et autorise le versement d'une subvention de 20 € à l'association NM FREESTYLE.

- Nous avons également reçu une demande pour un versement de don dans le cadre du TELETHON.

Les membres du conseil valident cette demande et autorise le versement d'une subvention de 50 € au comité des fêtes de Trévières associé aux pompiers de Trévières dans le cadre du TELETHON.

Ces deux subventions seront versées au poste 6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé.

6- Convention référent signalement :

La loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique est venue renforcer la lutte contre les diverses formes de violence, discrimination, harcèlement et sexisme. Suite à la parution du décret n°2020-256 du 13 mars 2020, les employeurs territoriaux doivent désormais mettre en place un dispositif de signalement, soit en interne de leur collectivité, soit déléguer cette mission au Centre de Gestion dont ils dépendent.

Le référent signalement a pour mission de :

- Recueillir les signalements effectués par les agents s'estimant victimes ou témoins d'actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel, de discrimination ou d'agissements sexistes*
- Orienter l'auteur du signalement vers les services et professionnels chargés de son accompagnement et de son soutien (médecin de prévention ou médecin traitant, psychologue du travail, assistant(e) social(e), défenseur de droits, associations de soutien ...)*
- Communiquer le signalement à l'autorité territoriale, si l'agent le souhaite et en fonction des situations, afin que cette dernière prenne toutes les mesures nécessaires à la protection de l'agent concerné (enquête administrative, protection fonctionnelle, etc.)*

Le référent signalement opère en toute indépendante selon les règles de confidentialité et de discrétion professionnelle. Afin de garantir ces règles, les Centres de Gestion normands se sont associés pour que les signalements émanant des collectivités d'un département soient traités par un Centres de Gestion d'un autre département.

<https://cdg14.fr/referent-signalement/>

Suite à cette présentation, nous proposons de signer une convention avec notre centre de gestion, puisqu'il nous paraît impossible de mettre en place en interne un référent.

Si aucun incident n'est signalé au centre de gestion, il n'y aura pas de facturation à la commune. Le tarif applicable sera de 335 € par signalement.

Les membres du conseil municipal autorisent à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la convention référent signalement avec le centre de gestion 14.

Une note d'information sera remise aux employés communaux.

7- Caution pour le ménage de la salle des fêtes :

Lors du conseil municipal du 7 mars 2019, la tarification de la location de la salle des fêtes avait été modifiée comme suit, afin qu'ils soient plus en cohérence avec les coûts réels, relatifs à la gestion et de l'entretien de cette salle.

- Journée et soirée (week-end):	Habitant de Vierville :	200 €
	Habitant hors Vierville :	300 €
- Soirée (Du lundi au jeudi) :	Habitant de Vierville :	160 €
	Habitant hors Vierville :	170 €

- Vin d'honneur :	Habitant de Vierville :	60 €
	Habitant hors Vierville :	80 €
- Location vaisselle par personne:		1.00 €
- Prix du KW :		0.16 €
- Caution :		400 €

Il est rappelé que toute personne propriétaire sur la commune peut prétendre aux tarifs « habitants » sur présentation du justificatif de taxe foncière.

Ce jour, nous devons réfléchir à inclure une tarification complémentaire pour les frais de ménage après l'occupation de la salle. En effet, Mme Marie nous a signalé à plusieurs reprises que les loueurs ne rendaient pas toujours la salle dans l'état où ils l'avaient eue et qu'elle était obligée de nettoyer avant de relouer.

Il est proposé de demander un chèque de caution supplémentaire de 200 euros pour le ménage. Celui-ci sera redonné si la salle est rendue propre.

Une charte sera établie afin de préciser tous les points qui devront être contrôlés par Mme Marie lors de la restitution de la salle. Ce document sera remis contre signature lors de la location.

Ce chèque de caution s'ajoutera aux deux autres chèques prévus. Le premier pour la réservation de la salle de 50% du prix de la réservation et le second en caution pour la dégradation du matériel pour 400 €.

Le Conseil municipal valide à l'unanimité la proposition de demander un chèque de caution supplémentaire de 200 euros pour le ménage. Cette nouvelle formalité sera présentée aux loueurs à l'appui de la charte « ménage » qui sera rédigée avec les conseils de Mme Marie.

8- Réflexion sur les travaux prévisionnels :

La liste des travaux est présentée à titre d'information puisque comme tous les ans c'est lors de l'établissement du budget et en fonction des recettes que la commission « finances » pourra proposer la liste des travaux à réaliser en 2022.

Quoi qu'il en soit, nous tenons à lister tous les travaux à réaliser à cette date, même ceux qui devront être réalisés après 2022.

- **Aménagement du centre bourg :** Nous avons évoqué ce sujet lors de notre dernier conseil municipal et à ce jour le dossier est toujours en cours et nous n'avons pas d'information complémentaire à donner aux membres du conseil.
- **Clocher de l'église :** Dans la partie haute du clocher, nous devons prévoir des travaux de mise en sécurité du bâti en chêne existant. Actuellement, il n'y a pas de plateforme sous les cloches et toutes interventions pour travaux sur ce site seraient impossibles, car dangereuses. Nous devons donc prévoir de faire poser une plateforme en chêne. Le choix du matériau nous est imposé puisque le clocher est classé. Nous demanderons un devis à l'entreprise Jourdan. Il sera également possible de demander une subvention à l'Etat.

- **Pluvial de la chasse aux frênes :** A chaque épisode pluvieux, nous faisons face à des quantités d'eaux importantes à l'entrée de Vierville (en venant de Formigny). Il est proposé de modifier le busage sur environ 200 m, sur la partie située devant le manoir de l'Ormel. Une modification du busage existant permettra également de dévier une partie de l'eau vers le réseau situé rue de la chasse aux frênes. Un devis devra être établi.

- **Pluvial face au château, route de Grandcamp :** Sur le bas-côté droit en direction de Grandcamp, nous souhaitons combler le fossé. Cette opération permettrait de mettre les utilisateurs du trottoir en sécurité. Un devis a été établi par l'EURL PEZERIL TERRASSEMENT pour un total de 3 410.02 € TTC, il comprend le busage et le comblement du fossé.

- **Aménagement de l'appartement au-dessus de la mairie :** Ce dossier avait également été évoqué lors du conseil du 7 octobre dernier. Les travaux sont en cours et les délais sont tenus par les entreprises. Rappelons que le budget initial d'environ 22 500 € ne sera pas dépassé et que ces travaux sont financés à hauteur de 90% par des subventions.

Afin d'améliorer ce logement, avant sa mise en location, nous proposons de faire quelques travaux complémentaires :

- Changement de la porte du garage. La pose étant assurée par des conseillers municipaux.
- Réfection de la salle de bain (changement de la cabine de douche, du lavabo, pose de carrelage au sol et sur les murs). Travaux qui seront effectués par une entreprise. Les devis sont en cours.
- Changement du sol des chambres avec la pose d'un parquet flottant. Cette pose sera effectuée par les employés communaux.
- Peinture dans l'appartement, qui sera là aussi réalisée par les employés communaux.
- Pose d'une rampe d'accès entre l'appartement et la petite cour à l'arrière de la mairie. Cour qui sera mise à la disposition des locataires en complément de l'appartement.

Le total de ces travaux supplémentaires est estimé à 6 000 €.

- **Aménagement de l'atelier municipal :** Afin de pouvoir stocker tout le matériel communal qui est actuellement entreposé provisoirement chez Monsieur le Maire, nous avons demandé des devis pour réaliser un étage dans l'atelier municipal. Un premier devis a été réalisé par la menuiserie Groult pour un total de 5 755.20 € TTC.

- **Eclairage public :**

- **Renouvellement du foyer 07-014 hors service rue de la mer – ce chantier sera contrairement aux autres projets validés ce jour :**

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement avec le SDEC ENERGIE concernant le renouvellement du mat 07-014 qui ne fonctionne plus rue de la mer, référencé 21EPI0869.

Le conseil municipal donne à l'unanimité, son accord pour la réalisation du projet ci-dessus référencé et pour ses conditions d'exécution, à savoir :

- La construction des ouvrages nécessaires est réalisée par le SDEC ENERGIE,
 - La contribution de la commune s'élève à la somme de 381.03 € correspondant au montant du devis de 703.44 € TTC, déduction faite de la part du financement assurée par le SDEC ENERGIE,
 - La collectivité s'engage à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi, à savoir en section de fonctionnement compte 6554 pour 2022.
 - La collectivité prend note que le SDEC ENERGIE sera bénéficiaire du FCTVA,
 - La collectivité prend note de la période de réalisation des travaux qui sera de quatre mois minimum après réception de cet accord et selon programmation avec l'entreprise.
- Un autre mat devra être changé aux abords du centre de loisirs. Un devis devra être demandé au SDEC.

- Enfouissement des lignes aériennes boulevard de Cauvigny : une étude préliminaire a été établie par le Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (SDEC ENERGIE) dans le cadre des travaux d'effacement des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage et de télécommunication – tranche 3.

Le cout total de cette opération serait de 109 631.95 € TTC. Une partie importante du financement serait assurée par le SDEC ENERGIE. Sont également partenaires : FACE, Enedis et Orange.

La part à la charge de la commune serait de 24 008.57 €.

L'APCR (Aide aux petites communes rurales) pourrait être demandée dans ce projet et pourrait couvrir 50% du reste à charge de la commune, soit environ 12 000 €.

- Travaux dans la salle des fêtes : Des travaux de rénovation de la salle des fêtes devront être faits dans les années à venir, car nous constatons des fuites au niveau du toit et au plan électrique nous devons changer, en autre, le chauffage qui n'est plus adapté. Un chiffrage devra être fait à moyen terme.
- Rénovation du logement « le presbytère » : Dans cette habitation également, des travaux importants seront à prévoir car il n'y en a pas eu depuis de nombreuses années. Un chiffrage devra être fait.
- Défense incendie :
 - Nous avons actuellement 2 bâches aériennes autoalimentées et 2 citernes enterrées mais non autoalimentées. La réglementation évoluant constamment, nous devons réfléchir aux moyens d'autoalimenter les deux autres. Une réflexion sera entamée rapidement sur ce sujet.

- Il faudra également prévoir l'aménagement d'une citerne, boulevard de Cauvigny au titre de 2022

- **Subventions :**

Dans le cadre de ces projets futurs, nous serons amenés à déposer des demandes d'aides départementales via le dispositif de l'APCR « Aménagement des Petites Communes Rurales ».

Il est rappelé aux membres du conseil les modalités d'aide applicables au 1^{er} janvier 2021.

Possibilité de bénéficier, chaque année, de la subvention APCR sous trois formes :

1 Un projet dit « général ».

2 Un projet rénovation énergétique, sous condition de réaliser un audit énergétique avant et après travaux, d'améliorer de 40% la performance énergétique et d'atteindre la classe C (audit énergétique) au minimum.

Ou

Un projet transition numérique offrant de nouveaux services aux habitants.

3 Un projet défense incendie, sous condition d'avoir élaboré préalablement le schéma communal de défense extérieur contre l'incendie.

9- Informations diverses :

- **Réservation salle des fêtes :** Nous avons été contactés par M. Gwenaël Jacob, directeur pour la fondation américaine Best Defence Foundation qui souhaitait réserver la salle des fêtes du 2 au 8 juin prochain. Nous devons répondre dans la négative car nous souhaitons conserver l'utilisation de la salle des fêtes comme tous les ans pour le 6 juin.
- **Autorisation de stationnement de Monsieur Gaëtan VIVIER :** Monsieur Vivier sollicite le renouvellement de son emplacement de vendeur ambulant de pizzas tous les mercredis, sur la place de la mairie. Tous les membres du conseil valide cette demande dans les mêmes conditions que les années précédentes. Pour mémoire, il n'est demandé aucun droit de place et Monsieur Vivier fait un don aux œuvres de la commune.
- **Arbre de Noël :** Les enfants seront accueillis par le Père Noël dimanche 5 décembre à partir de 15 heures 30 à la salle des fêtes.

Plus aucun membre du conseil municipal ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 22 heures 30.